



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale de l'Isère
Pôle Risques Technologiques

Grenoble, le février 2021

Affaire suivie par : Esther CHEKROUN

Tél. : 04 76 69 34 07

Courriel : esther.chekroundeveloppement-durable.gouv.fr

Ref : 2021 – Is 063 RT

OBJET: Suites de la visite d'inspection du 29 janvier 2021
PJ : Rapport de l'inspection des installations classées

Monsieur le directeur,

Nous avons effectué le 29 janvier 2021 une visite d'inspection de vos installations situées sur le territoire de la commune de Jarrie.

J'ai l'honneur de vous confirmer, dans le rapport joint en annexe, que nous avons relevé 10 observations et 1 non conformité qui ne font pas l'objet de suite. Il vous appartient de mettre en œuvre des actions dans les délais fixés à l'annexe 1 du rapport joint au présent courrier.

Sauf réserve motivée de votre part sous un délai de quinze jours par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4°, L.124-1, L.125-1, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, le présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

Je vous demande de bien vouloir me tenir informé, dans les délais indiqués au rapport joint au présent courrier, les suites que vous donnerez aux observations formulées dans le rapport d'inspection.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma sincère considération.

Copies : ECh (UD38), PRICAE, DDPP 38

L'inspecteur de l'environnement

**Monsieur le directeur
Société RSA Le Rubis
380 RN80-BP16
38 560 Jarrie**

Esther CHEKROUN